

Déplacements – Urbanisme – Environnement

**L'évaluation environnementale du
PDU de Clermont :
un exemple pour illustrer
l'importance du dialogue et
du travail inter-service de l'État**

nt
ament durable
ts et mer

Agnès Delsol – DREAL Auvergne

Laurent Jardinier – CETE de Lyon

Jeudi 22 octobre 2009



L'évaluation environnementale (EE) et le PDU

- PDU : loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982
- EE : directive européenne 2001/42 du 27 juin 2001 traduite en droit français par le décret du 27 mai 2005, PDU soumis à EE
- Réalisée sous la responsabilité du maître d'ouvrage du plan donc l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) : SMTC

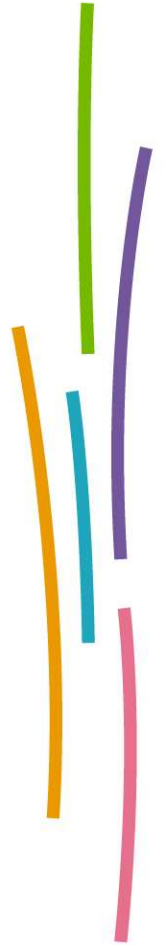
Les objectifs de l'EE

- Prendre en compte l'environnement en amont des projets, dans les plans ou programmes (état initial, analyse des impacts sur l'environnement des orientations du plan, justification des choix, adaptation du plan si besoin au vu des impacts)
- Éclairer l'autorité administrative et le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre ("outil d'aide à la décision")
- Informer le public et le faire participer à la prise de décision (avis mis à enquête publique)

L'expérience du PDU de Clermont Ferrand

- Les PDU en France :
 - Un outil plutôt bien maîtrisé par les agglomérations
 - Un outil qui vit : nouveaux PDU, révisions
 - Relative "homogénéité" des actions, des démarches

- Le PDU de Clermont-Ferrand a été fait sérieusement



L'expérience du PDU de Clermont Ferrand

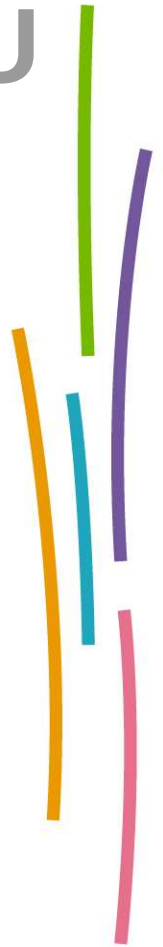
- Difficultés vis à vis de la démarche de l'EE :
 - EE des plans les uns par rapport aux autres : SCoT en cours, démarré après le PDU (prise en compte de grands projets d'infrastructures routières)
- Qu'est-ce qui est du domaine du PDU, du SCoT mais aussi des projets? Que peut-on exiger du MO?

L'expérience du PDU de Clermont Ferrand

- Travail sur le rapport environnemental, une fois le plan quasi-finalisé (cadrage préalable à la fin de la démarche)
 - 1ère démarche d'EE pour un PDU en Auvergne (peu de travaux nationaux)
 - Rôle des différents services de l'État : association, autorité environnementale
- Différents documents produits par l'État : porter à connaissance, cadrage préalable, avis sur le PDU, avis de l'autorité environnementale

Que retenir de l'expérience du PDU de Clermont Ferrand?

- 3 angles d'attaque
 - Ce que les gens des déplacements peuvent apporter
 - Ce que les gens de l'environnement peuvent apporter
 - Les éléments à travailler ensemble



Ce que les gens des déplacements peuvent apporter

- La complexité du thème déplacements à l'échelle d'une agglomération
 - Multiples maitres d'ouvrages
 - Effets à moyen / long terme
 - Paquebot qu'on ne peut pas faire virer à 90°
- Un PDU est un outil politique avant d'être technique
- Un bon PDU n'est pas un PDU sans infrastructures routières

Ce que les gens des déplacements peuvent apporter

- Les solutions miracles n'existent pas...
 - Brutalité de certains objectifs
 - Taux d'occupation de 1,2 à 2 = -40% des GES et -60% d'autres polluants
 - Il faut faire des péages urbains!
- ... c'est l'articulation de multiples actions qui fait corps
- Le PDU n'est pas un outil opérationnel... mais qui prépare la mise en place de projets (il faut anticiper)

Ce que les gens de l'environnement peuvent apporter

- Une démarche intégrant mieux les problématiques environnementales, un autre regard sur le milieu (nature, paysages, GES...) mais avec ...
- ... une hiérarchie des enjeux
 - On a tendance à se focaliser sur les GES et la pollution
 - Eau, imperméabilisation des sols, question des corridors biologiques...
- Une meilleure intégration des autres plans et programmes (ou politiques nationales, régionales, départementales...)
- Une amélioration des projets mis en place suite au plan vis à vis de leur impact sur l'environnement

Les éléments à travailler ensemble

- L'application (adaptation ?) de la procédure (démarche ?) EE aux PDU (groupe de travail)
- Connaissance sur des impacts d'un plan de déplacement sur l'environnement (impacts cumulés, impacts sur le climat, nature, paysages, GES, ...)
- Il y a urgence climatique → quelle traduction dans les PDU ?)
- Définition des limites du PDU (que peut-on exiger d'un MO en termes d'études d'impacts de projets et de mesures ?)

Les points importants

- Travail ensemble entre services de l'État : du début de la démarche (demande de cadrage préalable au début mais aussi en cours), jusqu'à la fin mais pas de substitution des services
- S'appropriier la démarche de l'EE mais aussi celle du PDU
- Échanger, s'entendre avant de rencontrer le MO (parler d'une seule voix...)
- Trois mots : pédagogie, démarche évolutive, consensus...